

LE LIEN

Bulletin d'Information des Délégués de la MSA de Midi-Pyrénées Sud

n° 14 - mars 2011



Informier et relayer

Vous l'avez constaté, depuis le 1^{er} février, des plages horaires sont instaurées pour contacter par téléphone les services famille et retraite de la MSA. Cette situation, temporaire, nous permettra de résorber le retard pris dans le traitement des dossiers et de réduire les délais, pour revenir ainsi à une situation normale.

Ces retards trouvent leur origine dans deux contraintes :

- le contexte général des organismes sociaux, avec ses restrictions budgétaires et l'impossibilité de remplacer le personnel,
- la nouvelle organisation, suite à la fusion des 4 organismes, qui doit s'ajuster et qui ne produit pas encore pleinement ses effets.

Des solutions d'urgence ont été mises en place et permettent à ceux qui en ont le plus besoin de débloquer les situations délicates.

La Direction est attentive et suit de près ce plan d'urgence.

Dans cette situation, vous, élus de notre MSA MPS, avez toute votre place et votre rôle à jouer : en informant les adhérents sur ce retard et les solutions mises en place, en rappelant qu'ils peuvent trouver sur internet des réponses à leurs questions et qu'il existe des services sécurisés pour faire des démarches en ligne.

Cette mission d'information et de relais s'avère aussi nécessaire dans un domaine au combien difficile. La récente campagne médiatique sur la prévention des suicides des agriculteurs prouve tout l'intérêt de «faire connaître» les actions et les missions de la MSA en la matière, notamment les actions menées sur le terrain.

Pour que le rôle de la MSA soit mieux connu et reconnu, il est indispensable que vous poursuiviez l'information encore et toujours, pour éviter les réactions et les prises de paroles négatives à l'encontre de la MSA, de ses missions et de ses valeurs.

Pour conclure cet éditorial sur une note plus optimiste, je souhaite vous remercier de votre participation aux réunions cantonales d'hiver et je vous donne rendez-vous, le 10 mai 2011, au Parc des Expositions du Comminges à Villeneuve de rivièrre, pour notre prochaine assemblée générale.

Je compte sur votre engagement mutualiste.

Bernard Pladepousaux

Sommaire

Une nouvelle forme d'accueil	2
Réunions cantonales d'hiver 2011	3
En direct des échelons locaux	4 & 5
Produits phytosanitaires.....	6
Déclaration d'embauche	6
Les conseils "prévention santé".....	7
Informations générales.....	8

Une nouvelle forme d'accueil : le point visio-public

Depuis quelques semaines les adhérents de certaines zones rurales de Midi-Pyrénées Sud peuvent tester cette nouvelle forme d'accueil. Un guichet administratif virtuel équipé d'une borne, qui permet de s'entretenir à distance avec un agent de la MSA. Ce dispositif facilite l'accès à distance du public éloigné des lieux d'accueil traditionnels.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, la Région Midi-Pyrénées a décidé en 2010 la création d'un réseau régional de points visio-public. Ce dispositif, mis en oeuvre en partenariat avec la MSA Midi-Pyrénées Sud, Pôle Emploi, la CRAM, la CPAM et la Banque de France, est un nouveau service qui vise à simplifier les démarches administratives des adhérents en leur permettant, par exemple, de dialoguer directement et gratuitement avec les agents de la MSA au plus près de chez eux, via une borne interactive.

Technologie et convivialité
En pratique, il faut d'abord prendre rendez-vous par téléphone avec la MSA. Actuellement, ces rendez-vous sont positionnés le lundi après midi. Le jour fixé, l'utilisateur se rend au point visio-public le plus proche ; une hôtesse d'accueil le met alors en relation avec le conseiller MSA. Celui-ci apparaît à l'écran, et les deux interlocuteurs peuvent se parler comme s'ils étaient face à face ! Mieux encore, une imprimante, un fax et une connexion internet à haut débit sont à leur dispo-



Une adhérente au PVP de Trie-sur-Baïse



une conseillère MSA avec un adhérent connecté au PVP de Trie sur Baïse

sition pour des échanges de documents en temps réel ; mais c'est le conseiller qui « pilote » les échanges pour plus de convivialité et de facilité d'utilisation.

C'est un nouveau service en plein essor, mis en place pour le confort des usagers et qui vient en complémentarité de l'accueil dans les antennes. Ce service gagne à être mieux connu. Il permet déjà d'organiser l'offre d'accueil de manière différente tout en rapprochant l'adhérent de l'administration.

De l'avis des utilisateurs le point visio-public c'est « moins de déplacements, une attente moins longue et un traitement plus rapide des dossiers ».

Les nouveaux points d'implantation

A ce jour, le site de Trie-sur-Baïse (65) est le premier à fonctionner. Au premier trimestre, 3 nouveaux points seront opérationnels : Luz Saint Sauveur (65), Villecomtal sur Arros (32) et Revel (31). Avant l'été, six points supplémentaires viendront renforcer l'accueil sur les 4 départements du sud de Midi-Pyrénées : Arreau (65), Luchon (31), Miradoux (32), Nogaro (32), le Mas d'Azil (09) et Seix (09).

Pour prendre rendez-vous dans l'Espace rural Emploi formation de Trie sur Baïse contactez le point visio-public par téléphone au 05 62 53 35 09.

Informers les délégués pour le bon exercice du mandat et dans le souci du service à l'adhérent

C'est durant le mois de janvier et les tous premiers jours de février, que ce sont tenues les traditionnelles réunions cantonales d'hiver.

Moment de convivialité, elles constituent chaque année un temps privilégié d'échange avec les élus permettant tout à la fois d'informer les délégués mais également de recueillir leur sentiment, leurs interrogations sur la politique et les actions menées par notre caisse de MSA. Il doit aussi être souligné la participation d'élus locaux et départementaux ainsi que la présence d'un certain nombre de parlementaires qui, par leur présence, ont souhaité manifester l'intérêt qu'ils portent à la Mutualité Sociale Agricole.

35 rencontres ont ainsi eu lieu sur les 4 départements regroupant plus de 700 participants.

Elles étaient animées par les Présidents des Comités Départementaux avec, bien entendu, selon les lieux, des membres du conseil d'administration, notamment le Président Bernard Pladepousaux. Un représentant de la Direction était également présent avec des membres des services concernés, chaque animateur de l'échelon local participant à l'ensemble des réunions.

3 thèmes ont été abordés :

D'une part l'**Action Sanitaire et Sociale** de Midi-Pyrénées SUD, sa politique, son organisation et les 28 prestations extra légales qu'elle peut mettre en œuvre. Les échelons locaux avaient en effet exprimé le souhait qu'une information aussi large que possible puisse être faite à ce sujet.

Le Conseil d'Administration a donc inscrit à l'ordre du jour de ces réunions ce sujet qui a suscité de très nombreuses questions et qui a mis en évidence le rôle particulier que joue la MSA et sa place dans le domaine social.

La présence de représentants du service social de la caisse a permis d'apporter le plus de précision possible et d'enrichir le débat.

Autre point présenté, la **réorganisation de la caisse de MSA Midi-Pyrénées SUD et ses conséquences.**

Il s'agissait tout d'abord d'informer les délégués de l'avancée des travaux dans la mise en place de cette nouvelle caisse et de rappeler les principes guidant la démarche, notamment le maintien et même le développement du lien de proximité.

C'est donc en quelque sorte un bilan d'étape qui a été fait.

La création de nouveaux services a été détaillée ainsi que les réorganisations intervenues récemment.

La question des difficultés et des retards qu'ont pu engendrer ces restructurations a été abordée très clairement.

Les solutions pour y remédier également. Le délégué doit en effet être le destinataire privilégié d'informations lui permettant de répondre aux interrogations des assurés sur les territoires.

Enfin, a été présentée l'Offre de Services sur les Territoires avec la mise en place de « **MSA services Midi-Pyrénées Sud** ». Structure regroupant différents partenaires, elle a pour vocation de mettre en œuvre, en complément d'un service public de qualité, une démarche volontariste de développement d'une offre de services sanitaires et sociaux sur les territoires de vie.

Elle développe des activités qui ne relèvent pas du champ de la protection sociale, mais en constituent le prolongement.

Elle peut donc s'adresser à des publics se trouvant hors du champ de la protection sociale agricole.

Là encore, les délégués auront toute leur place en faisant remonter les besoins des territoires.

C'est donc des réunions intenses qui se sont encore déroulées cette année. Le repas ou la collation de l'amitié qui les a conclus a été l'occasion de poursuivre les échanges. ■



Le Sautel (09)



Rieux-Volvestre (31)



Nogaro (32)



Nouilhan (65)

▶ en direct des échelons locaux



Haut-Couserans

Les élus sur le terrain de la prévention

A l'initiative des délégués de l'échelon local du Haut-Couserans, qui regroupe les cantons de Massat, Oust et Castillon, une dizaine d'éleveurs se sont récemment retrouvés sur l'exploitation de Francis Pujol, président de l'échelon local et membre du Comité départemental de l'Ariège, pour participer à une journée de sensibilisation aux techniques de manipulation des bovins.

Prépondérant sur les zones de montagnes, telles que celle du Haut-Couserans, l'élevage bovin présente des risques non négligeables pour les acteurs de cette profession et constitue l'une des activités les plus accidentogènes au sein du monde agricole.

A cette occasion, les services de la Santé Sécurité au Travail et de la Relation avec les Elus, ont agi en synergie de façon à ce que cette première, depuis les dernières élections, soit une réussite. Soulignons au passage la participation d'un formateur agréé par l'Institut de l'Élevage.



Démonstration de manipulation de bovins, en direct sur l'exploitation de Francis Pujol

Cette session de formation, souhaitée par les délégués lors de la première rencontre de ces trois cantons, aura permis de tisser un peu plus les liens entre les adhérents participants et la « Mutualité », mais aussi pour notre organisme d'affirmer sa vocation à maintenir une proximité certaine avec ses ressortissants.



Action Santé Sécurité au Travail sur l'échelon local des Nestes I

La maladie de Lyme

A l'initiative des délégués de l'échelon local des Nestes I, regroupant les cantons de La Barthe de Neste, Lannemezan, Mauléon Barousse et St Laurent de Neste, la MSA Midi-Pyrénées Sud a présenté, par le biais du Docteur Isabelle Oziol-Iskandar, médecin du domaine Santé Sécurité au



le docteur Isabelle Iskandar intervenant sur la maladie de Lyme

Les délégués de cet échelon local ont répondu présents, à l'invitation du président François Campan, sur ce thème d'actualité, dont les cas sont en recrudescence sur cette zone du département. L'assemblée, particulièrement attentive aux explications et aux messages de prévention prodigués par le Dr Oziol-Iskandar, a permis qu'un échange riche s'instaure au cours de cette présentation, renforcé par le témoignage de personnes ayant contracté cette maladie.

Egalement, dans le cadre de la prévention relative à cette maladie, une plaquette d'information et un tire-tique ont été remis à chaque participant.

Un buffet convivial clôtura cette matinée au cours duquel, chacun échangea sur les prochaines actions à mettre en place sur cet échelon local.

Travail, le thème de la maladie de Lyme.



Les échelons locaux la Ténarèze et l'Astarac mobilisés autour de ...

... la maladie d'Alzheimer

Sensibilisés par la progression de la maladie d'Alzheimer et son évolution, les délégués MSA de ces deux échelons locaux ont organisé sur leurs cantons une première réunion ouverte au grand public destinée à informer les populations sur cette pathologie neuro dégénérative.

- L'échelon local "La Ténarèze" : la réunion s'est déroulée le 29 novembre 2010, sur la commune de Montréal du Gers.
- L'échelon local "L'Astarac" : la réunion animée le 11 janvier dernier, sur la commune de Montaut (32300).

Lors de leur première rencontre, les élus avaient décidé de concentrer leurs efforts sur un plan d'information et d'action lié à la maladie d'Alzheimer et destiné à informer et aider les populations.

Les délégués se sont alors réunis à plusieurs



reprises afin de travailler ensemble sur ces événements : planification, thèmes abordés, intervenants, plan de communication, élaboration d'un questionnaire à remplir et diffusé sur place.

La qualité des interventions de Marie-Ode Desrousseaux, médecin conseil de la MSA MPS, de Madame Broussy, Présidente de France Alzheimer Gascogne, de Marilynne Zumalacarregui, assistante sociale MSA ou de la F.F.E.P.G.V. (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) ont été des facteurs de réussite pour ces manifestations, tout comme le nombre de participants qui ont écouté et pris part aux échanges.

Les personnes présentes dans l'assemblée ont renseigné le questionnaire consacré à leurs attentes et besoins autour du thème de la maladie d'Alzheimer (réunions, groupes de paroles...).

Les résultats de l'analyse de ces documents permettront aux délégués de poursuivre, en 2011, leur engagement sur les territoires, auprès des familles touchées par cette maladie, avec notamment la prise en compte de partenariats éventuels avec des structures sociales locales.



Dans le Nord Toulousain Service de remplacement (SRA)

Partant du constat que le service de remplacement fonctionnait peu dans le Nord du département, les élus de l'échelon local Nord Toulousain, sous la présidence de Raymond Olive, ont organisé une réunion d'information le 16 décembre dernier. Virginie Murillo, animatrice du service de remplacement en Haute Garonne a pu présenter les rôles, fonctionnement et activité de ce service. Elle a rappelé également les différents motifs qui peuvent amener un agriculteur à l'utiliser : maladie, accident, maternité/paternité/adoption, formation, congé, mandat professionnel, électif ou syndical, ... tout en précisant les conditions d'accès et prise en charge possibles notamment par le service d'action sociale de la MSA Midi Pyrénées Sud. A l'issue de cette réunion, deux jeunes agriculteurs se sont proposés d'intervenir ponctuellement par le biais du service de

remplacement en cas de demande.

Cet échelon local poursuit son activité auprès des agriculteurs et proposent des sessions de formation en prévention des risques professionnels notamment en Sauveteur Secouriste du Travail.

L'échelon local Toulousain Découverte du site "www.msa-mps.fr"

Les élus de l'échelon local Toulousain représentés par Michel Freija (Président) et Christine Lagarrigue (vice présidente) souhaitent proposer aux élus et adhérents de leur territoire une découverte du site internet de la MSA MPS. Le but est d'expérimenter le temps d'une initiation de 2 heures, les applications utiles permettant entre autre d'effectuer ses déclarations, de télécharger des dossiers, ...

- 3 sessions sont prévues :
- lundi 18 avril à 10h30 et 14h30 à la MSA à Toulouse.
 - jeudi 20 avril à 12h15 au Crédit Agricole de Toulouse.



Mr Olive et Virginie Murillo avec les agriculteurs

► Prévention

Détecter les symptômes pour mieux gérer le risque

Depuis plusieurs années, les techniciens de la MSA assurent une veille sanitaire auprès des agriculteurs utilisateurs de produits phytosanitaires. Ils se doivent de connaître l'incidence des traitements sur la santé. La MSA a besoin d'actualiser les données de signalement volontaire des agriculteurs. Chacun a le devoir de se sentir partenaire de cette démarche qui concourt à la santé du monde agricole local.

Les données de la MSA indiquent que les intoxications importantes ne se rencontrent plus, mais il persiste en trop grand nombre des contaminations plus modérées mais réelles. Elles sont considérées à tort par l'agriculteur comme faisant partie intégrante de son traitement (nausées, maux de tête, fatigue, saignements de nez).

La MSA souhaite connaître tous ces symptômes, quelle que soit leur importance : qu'ils s'agisse de manifestations cutanées, respiratoires, digestives, oculaires ou neurologiques etc..., qu'ils aient nécessité la consultation d'un médecin ou qu'ils aient disparu sans traitement particulier.

Pour faciliter la démarche de signalement, la MSA a créé un N° vert 0 800 887 887 qui met directement en contact les agriculteurs avec les services Santé Sécurité au Travail (Médecin du travail ou Conseiller en prévention) de leur département.

Ce numéro est national, gratuit depuis un téléphone fixe et

confidentiel. Il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence. Il permet à l'agriculteur, victime d'une contamination, de signaler facilement. Cette démarche est basée sur le partenariat dans le souci de la santé du monde agricole de demain.



Signalez-nous vos symptômes

► N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT

► Déclaration d'embauche

La déclaration d'embauche est une démarche administrative qui garantit la sécurité de l'employeur de main d'œuvre agricole et du salarié employé. Les risques encourus en cas de non déclaration ou de non vérification, d'oublis ou d'erreurs sont importants et peuvent engager sa responsabilité. Il est donc indispensable de bien effectuer toutes les formalités.

En cas d'embauche de personnel, la DUE (déclaration unique d'embauche), doit être réalisée dans les 8 jours précédant la date d'embauche. Cette déclaration permet d'effectuer jusqu'à 5 formalités obligatoires !

Le TESA permet également d'effectuer jusqu'à 12 formalités pour l'emploi d'un salarié agricole en CDD n'excédant pas 3 mois.

Afin d'être parfaitement en règle, il faut :

- établir et remettre un bulletin de salaire comportant le nombre d'heures réellement effectuées. Le TESA permet d'accomplir cette formalité.

- déclarer les salaires versés auprès de la MSA et payer les cotisations sociales.

En cas d'embauche de personnel étranger, il est indispensable de s'assurer que le salarié a bien le droit de travailler. L'employeur doit veiller à la régularité de sa situation au regard de la législation sur les titres de séjour et de travail des étrangers en France.

Enfin, il faut transmettre à la MSA les justificatifs demandés (différents selon la nationalité du salarié embauché).

En cas de travail dissimulé, l'employeur s'expose à des sanctions sévères (sanctions pénales, civiles ou administratives) qui peuvent mettre sérieusement en péril son activité.



les conseils “prévention santé” du docteur Céline Mercier



La MSA agit au quotidien pour promouvoir la prévention et l'éducation thérapeutique. Elle tente de responsabiliser les assurés/adhérents dans la prise en charge de leur état de santé, dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Ainsi, le Docteur Céline Mercier, médecin conseil de la MSA Midi-Pyrénées Sud, vous propose quelques conseils d'hygiène de vie pour faire le point.

Activité physique : pourquoi ne pas commencer aujourd'hui ?

Le comportement sédentaire correspond aux occupations où les mouvements sont réduits : regarder la télévision, travailler devant un ordinateur, être assis ou couché. L'inactivité a des effets néfastes sur notre état de santé : risque d'obésité, augmentation des risques de pathologie cardio-vasculaire, de diabète, d'ostéoporose, diminution de la force musculaire et de la souplesse. Ces effets s'ajoutent à ceux du vieillissement et peuvent accélérer la perte d'autonomie.

Toute dépense d'énergie correspond à une activité physique : marcher, jardiner, danser, bricoler... La marche reste l'activité de base, praticable par un très grand nombre de personnes. Chacun peut donc intégrer 30 minutes d'activité physique au quotidien sans être un grand sportif !

Agir sur ses facteurs de risque cardiovasculaire

En 2005, environ 8 000 personnes sont décédées en Midi-Pyrénées d'une maladie cardiovasculaire.

On peut distinguer 2 grands types de risques :

- les facteurs sur lesquels nos habitudes de vie ont peu d'effet : l'âge, le sexe, les antécédents familiaux si un parent (père, mère, frère...) est atteint de cette maladie, le risque d'être également atteint serait augmenté de près de 30 %.
- les facteurs liés à nos comportements au quotidien et sur lesquels nous pouvons agir : tabac, stress, sédentarité, obésité, cholestérol et triglycérides, hypertension artérielle, diabète.

La MSA propose un programme d'éducation thérapeutique gratuit destiné à accompagner au quotidien les personnes



atteintes de maladies cardiovasculaires. Il s'agit de faire le point, de s'interroger sur ses habitudes de vie et de définir ses moyens d'actions : planifier l'arrêt du tabac, bouger, apprendre à gérer son stress, faire du sport, modifier son alimentation, prendre régulièrement son traitement.

Le diabète de type 2 : une maladie complexe, chronique et en augmentation constante

Le diabète correspond à une augmentation chronique de la quantité de sucre dans le sang (glycémie). On en distingue deux grandes formes :

- le diabète de type 1 qui correspond à une carence complète en insuline : le pic de fréquence se situe entre 5 et 15 ans, avec une entrée dans la maladie le plus souvent aiguë, nécessitant une hospitalisation et un traitement par insuline.

- le diabète de type 2 qui correspond à un défaut d'action de l'insuline associé à un défaut de production ; cette forme de diabète peut apparaître chez l'adolescent, l'adulte jeune ou plus âgé. Le plus souvent asymptomatique, il est associé dans 90 % des cas à un surpoids, une obésité, une hypertension et/ou un excès de cholestérol. Le traitement est médicamenteux, mais parfois le recours à l'insuline est nécessaire.

Dans cette deuxième forme de diabète, les complications sont variées et diffuses : diminution de la vue par atteinte de la rétine, insuffisance rénale, troubles de la sensibilité, infections chroniques ...

Quel dépistage ?

Le diagnostic se fait par mesure de la glycémie à jeun, lors d'un bilan sanguin prescrit par votre médecin traitant.

Quelle prise en charge ?

Une bonne hygiène de vie est la priorité dans le traitement du diabète. Elle passe non seulement par une alimentation variée et équilibrée mais aussi par la pratique régulière d'une activité physique. Ces mesures permettent d'améliorer le diabète mais aussi les facteurs de risque associés comme le surpoids, l'hypertension artérielle. Un changement des habitudes de vie (alimentation, activité physique) s'impose le plus souvent et est primordial pour un bon contrôle de la maladie. Cette prise en charge globale nécessite le plus souvent une éducation thérapeutique du patient et de son entourage. ■

► Informations

Retour en images sur la foire de Barcelonne du Gers - 11 au 13 février

Sur le stand de la "Sécurité au Travail" équipé du simulateur de conduite.



Mme Gesta testant le simulateur



MM. Peyras et Fournier également intéressés



M. Dupont sur une route enneigée ...

"Vécu au travail"

Des élus du Gers et de la Haute-Garonne expérimentent le module de formation.

Proposé par Sylvette Brissaud, conseillère en prévention à la MSA, la formation « vécu au travail » a pour objectif d'identifier l'existence de facteurs de stress liés au travail et une volonté de changement.

Un premier module d'une journée permet la prise de conscience de ses motivations et de sa valeur au travail, de comprendre la place du travail par rapport aux autres sphères de vie (famille, loisirs), d'identifier les symptômes et le facteur de stress et de repérer ses capacités d'actions.

Suite à ce module, les élus du Fousseret, de Samantan et de Lombez ont pu exprimer leur ressenti très positif sur ce type d'action et ont participé à la suite de la démarche qui comprend un parcours personnalisé sur 5 facteurs de stress.



Sylvette Brissaud et les délégués en formation

Une expérience positive et enrichissante pour les élus et la formatrice. Cette rencontre a également permis la mise en évidence de besoins communs sur ces territoires limitrophes notamment en terme de formation.

Une session de formation « Evaluation des risques Professionnels » sur la réalisation du document unique a permis aux agriculteurs de faire le point sur la réglementation principale en hygiène et sécurité, de déterminer les unités de travail au sein de leur entreprise et de mettre en lumière les situations à risques à prendre en compte.

Contacts

Jean-Charles LE MENN
05 62 34 86 76

Geneviève QUERTAIMONT
05 62 34 86 60

● Ariège
Emmanuel FABRE
05 61 65 90 35

● Haute-Garonne
Emmanuelle SEGURA
05 61 10 40 22

● Gers
Clotilde PERNIN
05 42 54 04 21

● Hautes-Pyrénées
Jean-Jacques SORBET
05 62 53 35 51

MSA de Midi-Pyrénées Sud

Siège Social :

1 place du Maréchal Lannes

32018 Auch CEDEX 9

www.msa-mps.fr

